

RCS : DAX Code greffe : 4001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1966 B 00013 Numéro SIREN : 630 802 544 Nom ou dénomination : AGRALIA

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2022 sous le numéro de dépôt 231

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS AGRALIA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise567, Av Pierre Benoit 40990 SAINT PAUL LES DAX

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*63080254400266

Néant

*

				Exercice N clos le, 30062021		N-1 30062020			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	181 502	AG	180 707	795	2 377	
		Fonds commercial (1)	AH	602 579	AI	602 579			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 103 744	AO		1 103 744	1 184 126	
		Constructions	AP	19 146 504	AQ	16 268 409	2 878 095	3 133 709	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 221 283	AS	21 196 210	1 025 072	1 326 259	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 239 493	AU	1 109 609	129 883	226 885	
		Immobilisations en cours	AV	486 816	AW		486 816	157 128	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	3 091 184	CV	83 846	3 007 337	2 999 228	
		Créances rattachées à des participations	BB	11 034	BC		11 034	11 034	
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	1 015 194	BI		1 015 194	532 090	
	TOTAL (II)		BJ	49 099 337	BK	39 441 363	9 657 974	9 572 841	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	71 455	BM		71 455	117 208	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	300 059	BS		300 059	526 156	
		Marchandises	BT	29 303 709	BU	103 521	29 200 187	24 533 072	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	589 818	BW		589 818	717 591	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	28 556 740	BY	892 399	27 664 340	32 359 686	
		Autres créances (3)	BZ	7 064 407	CA		7 064 407	8 255 229	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	1 341 379	CG		1 341 379	1 115 184	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	173 865	CI		173 865	64 019	
TOTAL (III)		CJ	67 401 436	CK	995 921	66 405 515	67 688 149		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	116 500 774	1A	40 437 284	76 063 490	77 260 990		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise				SAS AGRALIA		Néant		*	
						Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 300 000.....)					DA	10 300 000	10 300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	392 534	392 534	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)					DC	26 191	26 191	
	Réserve légale (3)					DD	1 030 000	1 030 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	2 426 927	2 426 927	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)					DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)					DG	2 318 447	2 316 091	
	Report à nouveau					DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(223 604)	2 356	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK			
	TOTAL (I)					DL	16 270 495	16 494 100	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN				
TOTAL (II)					DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	100 000		
	Provisions pour charges					DQ	938 398	1 105 750	
	TOTAL (III)					DR	1 038 398	1 105 750	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	14 380 758	10 569 545	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	29 725 679	28 179 942	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	11 389 662	17 071 760	
	Dettes fiscales et sociales					DY	2 792 976	3 240 285	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	118 391	3 439	
	Autres dettes					EA	345 265	526 667	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	1 862	69 500	
	TOTAL (IV)					EC	58 754 596	59 661 139	
	Ecart de conversion passif* (V)					ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	76 063 490	77 260 990	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
				Ecart de réévaluation libre	1D				
				Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	54 654 525	54 479 478	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	12 870 229	8 698 245		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRALIA								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N – 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	123 505 157	FB	36 188 523	FC	159 693 680	163 051 248	
	Production vendue biens * services *	FD	3 660 866	FE		FF	3 660 866	3 829 050	
		FG	8 624 725	FH	14 736	FI	8 639 461	10 543 091	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	135 790 748	FK	36 203 259	FL	171 994 008	177 423 390	
	Production stockée*						FM	(226 096)	352 446
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	2 760	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	1 343 369	696 171
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	173 114 041	178 472 008
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	150 482 047	153 928 639
Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 734 105)	(5 629 459)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 891	183 933		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	45 752	(117 208)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	19 073 415	20 743 298		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 477 477	1 493 418		
Salaires et traitements*					FY	3 771 616	4 070 853		
Charges sociales (10)					FZ	1 669 601	1 765 243		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	1 227 901	1 519 956
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	308 674	284 562
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		16 926		
Autres charges (12)					GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	173 328 271	178 260 163	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(214 230)	211 845	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	113 788	97 590	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	269 436	327 517	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	383 225	425 107
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 183 549	930 333	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 183 549	930 333
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(800 324)	(505 226)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 014 554)	(293 380)	

Désignation de l'entreprise										SAS AGRALIA		Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	84 262		28 659		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	1 146 716		375 754		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	1 230 979		404 414		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	248 947		81 333		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	92 401		30 942		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	100 000				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	441 349		112 276		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	789 630		292 137	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	(1 320)		(3 600)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	174 728 246		179 301 530	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	174 951 850		179 299 173	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	(223 604)		2 356	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	71 585		66 904	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	107 464		97 590	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	964 019		716 806	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	2 200			
	(9)	Dont transferts de charges										RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD				
	(11)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5										A1	865 436		364 593	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4				
	(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N				
	PPR SEQUESTRE ST PAUL DE POLLUTION ST PAUL LES DAX										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
	PENALITE SUR MARCHES SCEA DE LUCATE										100 000					
	CHARGES IDR										165 999					
	PERTE CLIENT GLENCORE ESPANA										65 810					
IRRECOUVRABILITE COUPE Bernard										13 896						
										3 052						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs				

Désignation

1 / 1

30/06/2021

[illegible]

Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS AGRALIA		Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ			D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD	784 082		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains							KG	1 184 126		KH			KI	2 257			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	15 143 450		KK			KL	220 000	
										Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1				KM	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants		M2										KP	4 090 360
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants		M3			KS	22 316 913		KT			KU	287 560	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	197 471		KW			KX	25 181		
		Matériel de transport*							KY	1 063 518		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	383 911		LC			LD	5 932		
		Emballages récupérables et divers *							LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH	157 128		LI			LJ	380 094			
	Avances et acomptes							LK			LL			LM				
	TOTAL III							LN	44 536 881		LO			LP	1 033 947			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M			8T			
		Autres participations							8U	3 094 110		8V			8W	8 109		
		Autres titres immobilisés							1P			1R			1S			
		Prêts et autres immobilisations financières							1T	532 090		1U			1V	486 104		
TOTAL IV							LQ	3 626 200		LR			LS	494 213				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	48 947 165		ØH			ØJ	1 528 160				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	784 082		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	82 639		LY	1 103 744		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA	348 421		MB	15 015 029		MC				
								Sur sol d'autrui	IR				MD			ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS								MG	71 806		MH	4 131 475	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ	383 190		MK	22 221 283		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU				MM			MN	222 653		MO				
								Matériel de transport		IV				MP	391 130		MQ	672 388
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW										MS	45 391		MT	344 451
								Emballages récupérables et divers *		IX				MV			MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	50 406								MZ			NA	486 816
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III				IY	50 406		NG	1 322 581		NH	44 197 841		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW				
	Autres participations				1Ø			ØX			ØY	3 102 219		ØZ				
	Autres titres immobilisés				1I			2B			2C			2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				1Z			2E	3 000		2F	1 015 194		2G				
	TOTAL IV				1B			NJ	3 000		NK	4 117 413		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	50 406		ØK	1 325 581		ØL	49 099 337		ØM					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRALIA												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY				EL				EM				EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	179 124			PF	1 582			PG				PH	180 707		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM	12 559 148			PN	441 720			PO	346 245			PQ	12 654 624		
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	3 587 834			PW	97 757			PX	71 806			PY	3 613 785		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	20 990 653			QA	581 162			QB	375 605			QC	21 196 210		
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	182 149			QE	39 398			QF				QG	221 547		
	corporelles	Matériel de transport			QH	971 996			QI	25 967			QJ	391 130			QK	606 833	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	286 306			QM	40 313			QN	45 391			QO	281 228			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL III				QU	38 508 772			QV	1 226 319			QW	1 230 179			QX	38 574 229		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	38 687 897			ØP	1 227 901			ØQ	1 230 179			ØR	38 754 936		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP					SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS AGRALIA**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 105 750	4Y		4Z	167 352	5A	938 398
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	100 000	5X		5Y	100 000
	TOTAL II	5Z	1 105 750	TV	100 000	TW	167 352	TX	1 038 398
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	602 579	6B		6C		6D	602 579
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	83 846	9V		9W		9X	83 846
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	36 531	6P	103 521	6R	36 531	6S	103 521
	Sur comptes clients	6T	961 296	6U	205 153	6V	274 050	6W	892 399
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 684 255	TY	308 674	TZ	310 581	UA	1 682 348
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	2 790 005	UB	408 674	UC	477 933	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	308 674	UF	477 933				
		UG		UH					
		UJ	100 000	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 ^e du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS AGRALIA
630802544 IS1

N° 2056
1 / 1

30/06/2021

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AGRALIA</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	11 034		UM	11 034		UN	
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US	
	Autres immobilisations financières				UT	1 015 194		UV	1 015 194		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	28 556 740		28 556 740				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* <u>UO</u>)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	4 732		4 732				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 571		1 571				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	396 380		396 380				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	92 232		92 232				
	Groupe et associés (2)				VC	3 875 962		3 875 962				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 693 528		2 693 528				
	Charges constatées d'avance				VS	173 865		173 865				
	TOTAUX				VT	36 821 242		VU	36 821 242		VV	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	12 870 229		12 870 229						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 510 529		357 018		361 831		791 679		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	4 215 850		1 269 290		1 473 280		1 473 280		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 389 662		11 389 662						
Personnel et comptes rattachés			8C	578 259		578 259						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	405 448		405 448						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	955 083		955 083						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	854 185		854 185						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	118 391		118 391						
Groupe et associés (2)			VI	25 509 828		25 509 828						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	345 265		345 265						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	1 862		1 862						
TOTAUX			VY	58 754 596		VZ	54 654 525		1 835 111		2 264 959	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	544 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 459 051		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Designation de l'entreprise : SAS AGRALIA										Néant ☐		* Exercice N, clos le : 30062021	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	22 054				
		WF	14 313	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 741						
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
		WI	613 296	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	613 296				
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ							
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8	
		{ - imposées au taux de 0 %										ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ - Plus-values nettes à court terme					WN		
						{ - Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	2 200					
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	637 550	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	223 604
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	868 041		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV	
		{ - imposées au taux de 0 %										WH	
		{ - imposées au taux de 19%										WP	
		{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
		{ - imputées sur les déficits antérieurs										XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	109 734	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		XG	111 054				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dé gagée par le report en arriere de déficit		ZI							
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD											
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	1 202 699	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{		bénéfice (I moins II)		XI				
					{		déficit (II moins I)				XJ	565 149	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*									ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN		XO	565 149	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRALIA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	416 527	ZW 520 985
Provisions pour risques et charges *					
IDR	8X		8Y	167 352	
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
C3S	9K	172 338	9L	153 553	
Effort Construction	9M	24 431	9N	26 151	
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	613 296	YO	868 041
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRALIA														Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale – Autres réserves		ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD							ZD								
	Dividendes										ZE								
	Autres répartitions										ZF								
	Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										ZG								
TOTAL I			ØF						TOTAL II		ZH								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																Exercice N :		Exercice N – 1 :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)		YQ									
	– Engagements de crédit-bail immobilier									YR									
	– Effets portés à l'escompte et non échus									YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance									YT		7 354 441		8 107 517					
	– Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8		564 174		)		XQ		729 225		846 206					
	– Personnel extérieur à l'entreprise									YU		172 280		237 351					
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS		421 012		422 870					
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV									
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)		ST		10 396 455		11 129 352					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ		19 073 415		20 743 298					
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW		294 389		290 502					
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				)		9Z		1 183 087		1 202 915					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX		1 477 477		1 493 418					
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée									YY		19 573 415		19 900 964					
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ		22 417 570		23 600 257					
DIVERS	– Montant brut des salaires *									ØB		3 927 318							
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS									
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK		3.01 %		2.78 %					
	– Numéro du centre de gestion agréé *			XP										– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 1	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG									
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		(565 149)		Plus-values à 15%		JK				Plus-values à 0%		JL			
								Plus-values à 19%		JM				Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		1 834 810		Plus-values à 15%		JN				Plus-values à 0%		JO			
								Plus-values à 19%		JP				Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		2		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		5 1 2 1 1 3 4 8 1 0 0 0 1 8							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AGRALIA

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	SUBERCHICOT SECTION D170 21022011	21 300	21 300		21 300
	2	TERRAIN DOAZIT 26021999	10 671	10 671		10 671
	3	TERRAIN 5878M2 sect° B749 25062001	22 867	22 867		22 867
	4	TERRAIN ZA 3 - 4225 m2 31081999	4 161	4 161		4 161
	5	TERRAIN DE 38421 m2 01101965	23 639	23 639		23 639
	6	SUBERCHICOT POINT DE COLLE 21022011	66 200	66 200	64 712	1 487
	7	TVAUX MACONNERIE SILVA 05091987	26 522	26 522	26 522	
	8	TVAUX TERRASSEMENT/LAFENE 28011998	1 341	1 341	1 341	
	9	LOCAL 25062001	2 736	2 736	2 736	
	10	HANGAR 25062001	38 544	38 544	38 544	
	11	ROSINA MACONNERIE 01041964	43 900	43 900	43 900	
	12	CASTERA OSSATURE 01101964	14 122	14 122	14 122	

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	50 211	28 911	28 911				
	2	4 999	(5 671)	(5 671)				
	3	129 995	107 127	107 127				
	4	8 497	4 335	4 335				
	5	900 000	876 360	876 360				
	6	4 788	3 301	3 301				
	7							
	8							
	9	1	1	1				
	10	1	1	1				
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			1 054 314				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
HANGAR CFA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01061965	909	909	909					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVAUX GENIE RURAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01111973	34 333	34 333	34 333					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LOCAL ARCHIVES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10121984	1 750	1 750	1 750					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LOCAL ARCHIVE AMENAGEME	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15021985	5 545	5 545	5 545					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SOTRADOUR TERRASSEMEN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01091964	10 640	10 640	10 640					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SOTRADOUR REVETEMENT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01041964	1 949	1 949	1 949					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPL PEINTURE DAX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01081966	316	316	316					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
EDF SERRURE TRANSFO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01041964	21	21	21					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ROSINA MAGASINS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01031965	13 388	13 388	13 388					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MODIF HANGAR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101968	1 180	1 180	1 180					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
W C EXTERIEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10121984	1 067	1 067	1 067					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FOSSE ET 8 SOCLES POUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1				
	15091999	5 503	5 503	5 503					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AMENAGEMENTS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1				
	25062001	10 947	10 947	10 947					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CENTRE COLLECTE elevate	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1				
	01071992	4 278	4 278	4 278					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			1	1					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ARMOIRE+EQUIP.ELECT.	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTAL POSTE CARBURANT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ABRI TOLE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ALIMENTATION GAZ SECH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21091990	29 437	29 437	29 437					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SOCLE CUVE GAZ	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01021991	6 652	6 652	6 652					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SARRAT INSTAL ELECT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01091964	5 956	5 956	5 956					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GENIE CIVIL PONT BASCUL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14031974	111	111	111					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
POTEAU BETON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19021988	493	493	493					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BRANCHEMENT EGOUT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	02101984	831	831	831					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTAL ELECT 2 HANGAR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01051968	288	288	288					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
THUYAS (5)	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01051970	100	100	100					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENC LOCAL ARCHIVES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26041986	1 073	1 073	1 073					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ELECTRIFIC ARCHIVE N 2	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16061986	644	644	644					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BETON SOL HANGAR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01091967	859	859	859					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
PROTECTION FOUDRE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01011999	3 784	3 784	3 784					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AGENC LOCAL TRANSFORMAT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26041986	596	596	596					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PROTECTION TRANSFO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30061986	246	246	246					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AIRE BETON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1				
	25062001	2 736	2 736	2 736					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VRD	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1				
	25062001	10 947	10 947	10 947					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PLATEFORME BETON ARME 8	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1				
	12101999	2 469	2 469	2 469					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GOUDRONNAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04071994	24 391	24 391	24 391					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RACCORDEMENT ERDF 48 KV	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(352)				
	17042012	4 331	4 331	3 978					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GOUDRONNAGE COUR SILO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101974	6 934	6 934	6 934					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTAL EAU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01091964	187	187	187					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
EMPIERREMENT VOIRIE ACC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01042006	3 317	3 317	3 317					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION TELEPHONIQ	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(336)				
	16022012	5 201	5 201	4 864					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ROUTE SORTIE USINE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19061985	8 594	8 594	8 594					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
REVETEMENTS EN ENROBES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27052009	14 838	14 838	14 838					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CITERNE INOX MAGYAR 105	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1 600				
	30112001	1 478	1 478	1 478					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			1 600	1 600					
BENNE ENGRAIS 25M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	100				
	01071992	6 219	6 219	6 219					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			100	100					
BENNE ENGRAIS 25 M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	100				
	01071992	6 219	6 219	6 219					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			100	100					
CAISSE ENGRAIS 14/15M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	200				
	30112001	875	875	875					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			200	200					
CAISSE ENGRAIS 14/15M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	200				
	30112001	875	875	875					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			200	200					
PLATEAU A RIDEAU 6,2M	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	583				
	23031999	1 219	1 219	1 219					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			583	583					
PLATEAU TAUTLINER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1 000				
	01032002	5 335	5 335	5 335					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			1 000	1 000					
CUVE 11000 L SIMPLE ENV	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01042004	4 580	4 580	4 580					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PONT BASCULE 50 T	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071978	12 482	12 482	12 482					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE 17M3 BACHEE CEREAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101996	2 951	2 951	2 951					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TREMIE S/PIEDS FIXES CM	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101996	1 600	1 600	1 600					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SILO 57M3 OCCAS APPROXI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26021999	544	544	544					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE CEREAL 22M3 OCC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	23031999	1 067	1 067	1 067					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HUMIDIMETRE AQUANE0 N°1	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102011	4 623	4 623	4 623					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CEINTURE SECURITE - MAS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01072005	32	32	32					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE 17M3 BACHE ENROUL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01042000	3 048	3 048	3 048					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RESERVOIR POUR SOLUTION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01032007	6 000	6 000	6 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRANSFORMATEUR100KV	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01041970	1 735	1 735	1 735					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RESERVOIR POUR SOLUTION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01032007	14 160	14 160	14 160					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TUYAUTERIE D'ENGRAIS LI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01032007	4 085	4 085	4 085					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE 17M3 BACHEE DBLES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01091998	3 048	3 048	3 048					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE RETENTION MACONNEE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01061998	6 478	6 478	6 478					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE POUR BERCE 11000L	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01042004	1 840	1 840	1 840					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BAC DE RETENTION POUR C	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21062004	16 839	16 839	16 839					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Potence pour manutentio	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01022005	3 238	3 238	3 238					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CELLULE+ELEVATEUR+PASSE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TAPIS ELEVATEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPTAGE BASSE TENSION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
APPAREIL MULTIGRAIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SILO 35M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071996	762	762	762					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CELLULE 120T	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTAL. ELEVATEUR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992	263	263	263					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ELEVATEUR A GODET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
EQUIP ELECT.	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SILO 35M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071996	762	762	762					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BAC MACON CUVE FUEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26011998	3 859	3 859	3 859					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SILOS A ENGRAIS VRAC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE 44500 L OCCAS N°OS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14042005	1 500	1 500	1 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
APPAREIL A DESINSECTISE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102008	1 492	1 492	1 492					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAISSE CEREALES N 54	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101991	2 545	2 545	2 545					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNES CEREALIERES 17m3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102001	6 402	6 402	6 402					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE CEREALIERE 17m3 n	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102001	3 201	3 201	3 201					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CAISSE CEREALES N 55	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101991	2 545	2 545	2 545					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CONTAINER N 38	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01031991	4 344	4 344	4 344					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE RETENTION MACONNEE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14101997	4 716	4 716	4 716					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAISSONS (2)	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17102002	1 524	1 524	1 524					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COMPTEUR GAZ LABASTIDE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17082015	2 872	2 872	2 872					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SILO ENGRAIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992								
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BALANCE EXA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102002	390	390	390					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ASPIRATEUR A GRAIN MOBI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1)				
	09052017	2 289	2 289	1 819					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ASPIRATEUR A GRAIN MOBI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(32)				
	08122016	58 500	58 500	51 383					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE AVEC BACHAGE 17m3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10122003	2 337	2 337	2 337					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE ENGRAIS 15M3 OCCA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26022004	4 570	4 570	4 570					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRANSPORT MOBILE A BAND	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992	2 250	2 250	2 250					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PERCEUSE BOSCH N0 1102	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01021975	105	105	105					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BACHE POUR BENNE 17M3/C	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01022001	564	564	564					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
EPANDEUR ENGRAIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09041993	63	63	63					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRANSPALETTE MANUEL VES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01041995	533	533	533					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PALAN 500 KG	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01111985	259	259	259					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BACHES POUR BENNE 15M3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01022001	1 036	1 036	1 036					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MOTEUR 4KW 4PLS112M N°0	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101998	447	447	447					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE AVEC BACHAGE 17m3	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10122003	2 337	2 337	2 337					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTAL SILO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01071992	4 938	4 938	4 938					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRANSPORTEUR A BANDE MO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29031999	3 963	3 963	3 963					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PONT BASCULE 80 I	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07061979	779	779	779					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GRILLE S FOSSE VRAC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07061979	496	496	496					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
EXTINCTEURS (4)	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01031988	529	529	529					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE AMMONIAC TYPE T 6	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30041987	6 097	6 097	6 097					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BAC DE RETENTION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	11031999	2 472	2 472	2 472					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
HUMIDIMETRE TR400+IMPR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01101991	6 698	6 698	6 698					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
TREMIE VRAC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07061979	357	357	357					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BALANCE EXA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102002	390	390	390					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BALANCE EXA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102002	390	390	390					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BALANCE POUR HUMIDIMETR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01092003	560	560	560					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE ENGRAIS SUR PIEDS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	222				
	01032004	6 860	6 860	6 860					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE 8000 L SIMPLE ENV.	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	106				
	01042004	3 280	3 280	3 280					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BERCE POUR CUVE 8000L	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	59				
	01042004	1 840	1 840	1 840					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAISSE CEREALES N 59	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	82				
	01101991	2 545	2 545	2 545					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RESERVOIR T8 S/BERCE N°	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	979				
	01052005	30 185	30 185	30 185					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE ENGRAIS SUR PIEDS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	222				
	01032004	6 860	6 860	6 860					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE S/PIEDS 15M3 N°63	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	212				
	01032001	6 555	6 555	6 555					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAISSE CEREALES N 58	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	82				
	01101991	2 545	2 545	2 545					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CONTAINER N 39	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	140				
	01031991	4 344	4 344	4 344					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	617				
	01032007	19 040	19 040	19 040					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			617	617					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
BENNE 15M3 VRAC SUR PIE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	227				
	01032002	7 008	7 008	7 008					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			227	227					
BENNE ENGRAIS SUR PIEDS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	222				
	01032004	6 860	6 860	6 860					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			222	222					
RESERVOIR T8 S/BERCE N°	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	979				
	01052005	30 185	30 185	30 185					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			979	979					
CONTAINER N 40	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	140				
	01031991	4 344	4 344	4 344					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			140	140					
CAMION RENAULT PREMIUM	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	18 000				
	01082005	93 028	93 028	93 028					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			18 000	18 000					
BENNES A ENGRAIS nbre 2	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	4 000				
	01032000	4 573	4 573	4 573					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			4 000	4 000					
BENNES A ENGRAIS nbre 2	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	4 000				
	01032000	4 573	4 573	4 573					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			4 000	4 000					
CAMION MERCEDES 5856 QB	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1 600				
	05092002	4 345	4 345	4 345					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			1 600	1 600					
PLATEAU TAUTLINER MASLA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31052012	8 150	8 150	8 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TOTLINER SITE DE AUTEVI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	83				
	01032009	4 930	4 930	4 930					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			83	83					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01032012	9 400	9 400	9 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MODIF S/ 5840 QF 40/CMP	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04101999	19 083	19 083	19 083					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE 19M3 ALLEGEE SPEC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102010	4 200	4 200	4 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CAMION MERCEDES ACTROS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30081999	57 168	57 168	57 168					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
BENNE 19M3 ALLEGEE SPEC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01102010	4 200	4 200	4 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE CEREALIERE 18M3 Y	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17092014	4 314	4 314	4 314					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE T6 OCCA/SAGA BOUET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25081999	10 671	10 671	10 671					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CONTAINER VRAC/CMPO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19051992	4 497	4 497	4 497					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BACHE ET LINER TOIT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01072003	6 970	6 970	6 970					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	305				
	01032012	9 400	9 400	9 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNES CEREALES ET BACH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	69				
	23042011	2 150	2 150	2 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNES CEREALES ET BACH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	69				
	23042011	2 150	2 150	2 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE 10 M3 LALUQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	251				
	23052011	7 750	7 750	7 750					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	298				
	01032011	9 200	9 200	9 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNE A ENGRAIS 14 M3 I	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	308				
	15042011	9 500	9 500	9 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNES CEREALES ET BACH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	69				
	23042011	2 150	2 150	2 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CUVE 8 M3 LALUQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	237				
	23052011	7 325	7 325	7 325					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BENNES CEREALES ET BACH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	69				
	23042011	2 150	2 150	2 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	305				
	01032012	9 400	9 400	9 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			305	305					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	308				
	22032013	9 500	9 500	9 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			308	308					
RESERVOIR T8 SUR BERCE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	1 005				
	01032008	31 000	31 000	31 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			1 005	1 005					
BENNES CEREALES ET BACH	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	69				
	23042011	2 150	2 150	2 150					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			69	69					
N° 63AGRAL18AIS 14 M3 I	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	308				
	15042011	9 500	9 500	9 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			308	308					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	298				
	01032011	9 200	9 200	9 200					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			298	298					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	308				
	22032013	9 500	9 500	9 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			308	308					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	308				
	23032015	9 500	9 500	9 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			308	308					
BENNE A ENGRAIS 14M3 IN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	308				
	23032015	9 500	9 500	9 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			308	308					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 042	1 042	1 042					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27082016	3 246	3 246	3 246					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 039	1 039	1 039					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	73	73	73					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 038	1 038	1 038					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 039	1 039	1 039					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 039	1 039	1 039					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 037	1 037	1 037					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 038	1 038	1 038					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 039	1 039	1 039					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	1 039	1 039	1 039					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07052016	73	73	73					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27082016	3 246	3 246	3 246					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INSTALLATION VEHCO-SYST	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14022016	1 598	1 598	1 598					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FONTAINE A CAFE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18091987	291	291	291					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLASSEUR METAL ET DOS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14051980	201	201	201					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
MEUBLE METAL 4 TIROIRS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26091978	134	134	134					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AGRALIA

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻ ❺
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AGRALIA

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AGRALIA															Néant					*													
Exercice ouvert le : 01072020															et clos le : 30062021					Durée en nombre de mois 12													
DECLARATION DES EFFECTIFS																																	
Effectifs moyens du personnel															YP	98.55																	
Dont apprentis															YF	1.17																	
Dont handicapés															YG	0.92																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																	
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	171 994 008																	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	34 934																	
TOTAL 1															OX	172 028 942																	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																		
Subventions d'exploitation reçues															OF	2 760																	
Variation positive des stocks															OD	4 734 580																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	784 949																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																		
TOTAL 2															OM	5 522 289																	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Achats															ON	155 259 626																	
Variation négative des stocks															OQ	272 323																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	13 572 501																	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	165 050																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ	767 877																	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																		
TOTAL 3															OJ	170 037 380																	
IV Valeur ajoutée produite																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	7 513 851												
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	7 513 851																	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX																		
Effectifs au sens de la CVAE															EY																		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																		
Période de référence										GY			/			/					GZ			/			/						
Date de cessation										HR			/			/								/			/						

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 30062021

N° SIRET 6 3 0 8 0 2 5 4 4 0 0 2 6 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AGRALIA

ADRESSE (voie) 567, Av Pierre Benoit

CODE POSTAL 40990 VILLE SAINT PAUL LES DAX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 300
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ARAMIS

N° SIREN (si société établie en France) 512113481 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10 300

Adresse : N° BP27 Voie

Code Postal 40280 Commune HAUT - MAUCO Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

X

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30062021

N° SIRET

63080254400266

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AGRALIA

ADRESSE (voie)

567, Av Pierre Benoit

CODE POSTAL

40990

VILLE

SAINT PAUL LES DAX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

mardi 5 octobre 2021 à 08h33

CA20CHAAVA

$$\begin{array}{c} 1 \\ \hline 1 \end{array}$$

30/06/2021

[illegible]

CA21PROAVA



30/06/2021

[illegible]

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

30/06/2021

**SAS AGRALIA
630802544 IS1**

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	1 257 813
EBITDA fiscal de l'exercice	b	2 018 658
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre $a - 30\% \times b$ et $a - 3\,000\,000 \text{ €}$)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = $75\% \times (c-1)$	f	

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	40 457

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	18 595
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $(c) - (f)$ ou $(g) + 1/3 \times (h)$	k	13 485
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice $(i) + (i \text{ bis}) - (j) + (k)$	l	32 080

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	18 595			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)–(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le		01072020		et clos le		30062021		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social :			
SAS AGRALIA											
SIRET		6 3 0 8 0 2 5 4 4 0 0 2 6 6									
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
567, Av Pierre Benoit											
40990 SAINT PAUL LES DAX											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01072009					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SAS ARAMIS ROUTE DE ST SEVER 40280 HAUT MAUCO						SIRET		5 1 2 1 1 3 4 8 1 0 0 0 1 8			
B ACTIVITE											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		0		Bénéfice imposable à 28%				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				565 149	
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case											
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : 782092290 COP MAISADOUR											
HAUT MAUCO BP 27 40001 MONT DE MARSAN CEDEX FRA											
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
G COMPTABILITE INFORMATISEE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :											
Nom et coordonnées ECF											
Viseur conventionné											
Visa : CGA											
- du prestataire (ECF):											
- du comptable :											
Tél :											
- du conseil :											
Tél :											
- du CGA ou du viseur conventionné :											
Tél :											
- N° d'agrément :											

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
SAS AGRALIA

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)		
Montant des distributions							(e)		
autres que celles visées en (a),							(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(g)		
							(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SAS AGRALIA
630802544 IS1

30/06/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 320
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis
2021

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS AGRALIA

N° SIRET : 63080254400266

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du :01072020 au :30062021

Néant ☐*

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	637 550
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	637 550
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	223 604
Dédutions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	979 095
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	1 202 699
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		565 149
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		565 149

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRALIA
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01072020 au : 30062021 Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M51 534 281
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	M5ter
Déficits imputés		J9
Déficits reportables		M61 534 281
Déficits nés au titre de l'exercice		H8565 149
Total des déficits restant à reporter		H92 099 430

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
N - 10			(2)				
			(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRALIA
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN
SIRET Société intégrée : 63080254400266 Exercice du :01072020 au :30062021

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA				CB		565 149		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD								
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)					CE				
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF				CG				
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH				CJ				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL								
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV				
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP								
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS				
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT								
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU								
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW				
TOTAL	CX				CY		565 149		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ				DA		565 149		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6) , 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRALIA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
SIRET Société intégrée : 63080254400266 93500 PANTIN

Exercice du : 01072020 au : 30062021

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA				FB			
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD				FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe										FZ			
Autres régularisations (à détailler)						FG				FH			
TOTAL						FK				FL			
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM				FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS AGRALIA
N° SIRET : 63080254400266
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01072020 au : 30062021

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1				
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2				
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3				
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4				
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5				
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			(565 149)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7				
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8				
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9				
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10				
Réévaluations libres	11				
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			(565 149)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

AGRALIA
Société par actions simplifiée au capital de 10 300 000 euros
Siège social : 3 rue du Pion domaine du Pignada 40 465 PONTONX
SUR L'ADOUR
RCS DAX 630 802 544

L'an deux mille vingt et un, et le 31 décembre à 14h00 au siège social de la SCA MAÏSADOUR à HAUT-MAUCO (40280),

La Société ARAMIS, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 €, ayant son siège social à HAUT-MAUCO (40280) - Route de SAINT-SEVER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT-DE-MARSAN sous le numéro 512 113 481, représentée par Monsieur PRUGUE Michel, Associée unique de la Société AGRALIA.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion présenté par le président sur l'exercice clos le 30 juin 2021 et rapport général du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice écoulé et quitus au président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2021 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat de membres du conseil d'administration ;
- Changement de commissaires aux comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE Décision

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration et au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement, pour un montant de 14 313 €.

Cette résolution est approuvée par l'associée unique

DEUXIEME Décision

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (223 604) € de la manière suivante :

- Origine :

Résultat de l'exercice 30.06.2021 :..... (223 604) euros ;

- Affectation de résultat :

Affectation du résultat au compte « Autres réserves » :..... (223 604) euros ;

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est approuvée par l'associée unique

TROISIEME Décision

L'associée unique prend acte de l'absence de conventions conclues entre la société et son associé unique ou un dirigeant relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est approuvée par l'associée unique

QUATRIEME Décision

L'associée unique constate que les mandats de membres du Conseil d'administration de :

- Jean Luc CAPES, demeurant « Lartigau » – 40120 BOURRIOT BERGONCE
- Daniel PEYRAUBE, demeurant « 42 chemin Tort de Soulsens » - 40700 CASTAIGNOS SOUSLENS
- Jean Louis ZWICK, demeurant « 100 allée de Bidaou », 40700 SAINTE COLOMBE

arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 30/06/2021, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Chaque membre renouvelé a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est approuvée par l'associée unique

CINQUIEME Décision

L'associée unique décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet BSF AUDIT, et décide de le remplacer par :

- le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, dont le siège social est situé à « 68 quai de Paludate - 33800 Bordeaux »,

et

- le cabinet AREVCO, dont le siège social est situé à « 3 avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac »,

pour une période de six exercices, prenant fin à l'issue de l'exercice clos en 2027.

Cette résolution est approuvée par l'associée unique

SIXIEME Décision

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, et plus particulièrement à Monsieur Emmanuel DUNET-LAROUSSE, Directeur juridique ARAMIS SAS, domicilié à HAUT- MAUCO (40280) - « route de SAINT- SEVER » d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est approuvée par l'associée unique

Le Président

Monsieur Daniel PEYRAUBE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Peyraube', with a stylized flourish at the end.

L'associée unique

SAS ARAMIS

représentée par Monsieur Michel PRUGUE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Prugue', with a stylized flourish at the end.



Experts, dans la logique de vos intérêts

AGRALIA S.A.S.

3 rue de Pion Domaine du Pignada
40465 PONTONX-SUR-L'ADOUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2021**



35 rue Jean Descas - BP 30 - 33032 Bordeaux cedex - Tél. : 05 57 59 02 02 - Fax : 05 57 59 02 00 - E-mail : cac@bsf.fr
BSF Audit - SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 300 000 €, membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes
de Bordeaux - RCS : Bordeaux 533372603

www.groupebsf.fr



AGRALIA S.A.S.

3 rue de Pion Domaine du Pignada

40465 PONTONX-SUR-L'ADOUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2021**

À l'associée unique de la société AGRALIA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGRALIA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée selon les modalités décrites en page 6 de l'annexe. Nous avons été conduits à apprécier la méthodologie appliquée ainsi que le caractère raisonnable des évaluations retenues pour déterminer la valeur d'inventaire des provisions.

La société constitue également des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites en pages 6 et 7 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce a également été constituée selon les modalités décrites en pages 4 et 5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests afin de justifier la valeur de la provision.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,
le 15 décembre 2021

Le commissaire aux comptes

BSF AUDIT



Guillaume SUPÉRY

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2021	30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	181 503	180 707	795	2 378
Fonds commercial	602 580	602 580		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 103 744		1 103 744	1 184 127
Constructions	19 146 505	16 268 409	2 878 095	3 133 709
Installations techniques, matériel, outillage	22 221 283	21 196 211	1 025 072	1 326 260
Autres immobilisations corporelles	1 239 493	1 109 610	129 884	226 885
Immobilisations en cours	486 816		486 816	157 129
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 091 184	83 847	3 007 338	2 999 229
Créances rattachées à des participations	11 035		11 035	11 035
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 015 195		1 015 195	532 091
ACTIF IMMOBILISE	49 099 338	39 441 363	9 657 975	9 572 841
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	71 456		71 456	117 208
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	300 060		300 060	526 156
Marchandises	29 303 710	103 522	29 200 188	24 533 072
Avances et acomptes versés sur commandes	589 819		589 819	717 592
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	28 556 740	892 400	27 664 340	32 359 686
Autres créances	7 064 408		7 064 408	8 255 230
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	1 341 380		1 341 380	1 115 185
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	173 866		173 866	64 020
ACTIF CIRCULANT	67 401 437	995 921	66 405 516	67 688 149
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	116 500 775	40 437 285	76 063 490	77 260 991

Rubriques	30/06/2021	30/06/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 10 300 000)	10 300 000	10 300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	392 534	392 534
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	26 191	26 191
Réserve légale	1 030 000	1 030 000
Réserves statutaires ou contractuelles	2 426 927	2 426 927
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	2 318 447	2 316 091
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-223 604	2 357
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	16 270 495	16 494 100
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	100 000	
Provisions pour charges	938 399	1 105 751
PROVISIONS	1 038 399	1 105 751
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 380 758	10 569 546
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	29 725 679	28 179 942
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 389 663	17 071 760
Dettes fiscales et sociales	2 792 977	3 240 285
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118 391	3 439
Autres dettes	345 266	526 667
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 863	69 500
DETTES	58 754 596	59 661 140
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	76 063 490	77 260 991

Rubriques	France	Exportation	30/06/2021	30/06/2020
Ventes de marchandises	123 505 157	36 188 523	159 693 681	163 051 249
Production vendue de biens	3 660 866		3 660 866	3 829 050
Production vendue de services	8 624 725	14 736	8 639 461	10 543 092
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	135 790 749	36 203 260	171 994 008	177 423 391
Production stockée			-226 097	352 447
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 760	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 343 370	696 172
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			173 114 042	178 472 009
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			150 482 047	153 928 640
Variation de stock (marchandises)			-4 734 106	-5 629 460
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			5 892	183 933
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			45 752	-117 208
Autres achats et charges externes			19 073 415	20 743 298
Impôts, taxes et versements assimilés			1 477 477	1 493 418
Salaires et traitements			3 771 617	4 070 853
Charges sociales			1 669 601	1 765 243
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 227 901	1 519 957
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			308 675	284 563
Dotations aux provisions				16 927
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			173 328 272	178 260 163
RESULTAT D'EXPLOITATION			-214 230	211 846
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			113 788	97 590
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			269 437	327 517
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			383 225	425 107
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 183 549	930 334
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 183 549	930 334
RESULTAT FINANCIER			-800 324	-505 227
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 014 555	-293 381

Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2021

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

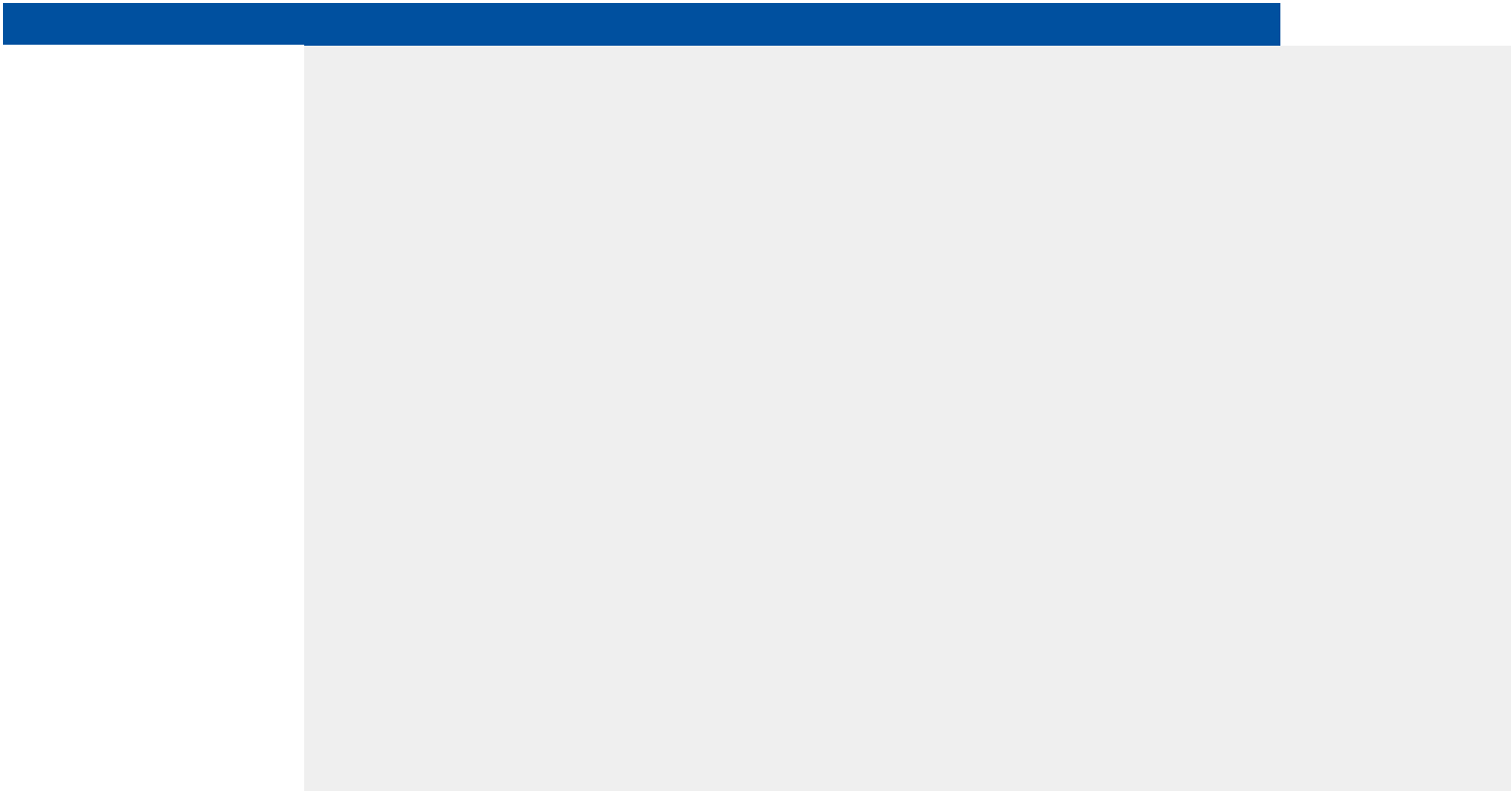
Rubriques	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84 263	28 660
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 146 717	375 755
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 230 980	404 414
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	248 947	81 334
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	92 402	30 943
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	100 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	441 349	112 277
RESULTAT EXCEPTIONNEL	789 630	292 138
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 320	-3 600
TOTAL DES PRODUITS	174 728 246	179 301 531
TOTAL DES CHARGES	174 951 851	179 299 174
BENEFICE OU PERTE	-223 604	2 357

AGRALIA

567, Av Pierre Benoit

40990 SAINT PAUL LES DAX

ANNEXES au 30-06-2021



- SOMMAIRE -

Annexes

Texte de l'annexe au 30-06-2021	3
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	13
Produits à recevoir	14
2054 - Immobilisations	15
2055 - Amortissements	16
2056 - Provisions et dépréciations	17
2057 - Créances et dettes	18
Tableau de financement	19
Actif réalisable, passif exigible	20
Eléments du fonds commercial	21
Composition du capital social	22
Variation des capitaux propres	23
Résultat des 5 derniers exercices	24
Ventilation du chiffre d'affaires	25
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	26
Situation fiscale différée et latente	27
Filiales et participations	28
Effectif moyen	29
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	30
Engagements financiers donnés et reçus	31

Annexes

Annexes Légales

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2021 dont le total est de 76 063 490 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 223 604 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois également.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPE COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils respectent en particulier les dispositions de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 Décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

REGLEMENTATION SUR LES ACTIFS

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les principales options inhérentes à ces règlements concernent en particulier les points suivants :

- Décomposition de la valeur des immobilisations les plus significatives en composants et notamment les constructions et aménagements,
- référence à l'utilisation du bien de la société et non aux usages pour déterminer la durée d'amortissement,
- les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés à la valeur des actifs,
- les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs (incorporels, corporels, financiers) sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Lorsque des frais de recherche et développement sont engagés, ils font l'objet d'une inscription en charges au cours de l'exercice.

A compter du 1^{er} Janvier 2016, le règlement 2015-06 de l'ANC a modifié :

- Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs corporels et incorporels, en particulier du fonds commercial ainsi que sa définition,
- Et les règles concernant le mali technique de fusion.

Le fonds commercial est constitué par les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourant au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le nouveau règlement indique que le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement. Lorsqu'il existe une limite prévisible à l'exploitation, le fonds commercial peut être amorti sur sa durée d'utilisation ou si cette durée ne peut être déterminée de façon fiable sur 10 ans.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

Le fonds commercial inscrit à l'actif a une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc l'objet d'aucun amortissement.

Compte tenu que le fonds commercial a une durée d'utilisation non limitée, un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture d'exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Pour rappel :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en état de fonctionnement.

Lorsque des frais de recherche et de développement sont engagés, ils font l'objet d'une inscription en charges au cours de l'exercice.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant la durée de vie prévues :

Terrains : Non amortissable

Constructions : de 10 à 20 ans

Install. Matériel et outillage de 5 à 10 ans

Autres immobilisations corporelles de 3 à 7 ans

Il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire, qui est égale à la situation nette de la société, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour toute nouvelle acquisition la méthode retenue est la suivante :

- 1) La valeur de la quote-part des capitaux propres normalisés est comparée à la valeur des titres en portefeuille,
- 2) Si la valeur des titres est supérieure à la valeur de la quote-part des capitaux propres, l'EBE cumulé est examiné à la date,
- 3) Si l'EBE réel cumulé à date est compris dans une fourchette entre 0 % et -15 % de l'EBE cumulé attendu dans le business plan à 5 ans, les titres ne sont pas provisionnés (l'objectif à N+5 étant une quote-part des Capitaux propres normalisés au moins égale à la valeur des titres).
- 4) Dans le cas contraire, les titres sont provisionnés sur la base de la quote-part des Capitaux Propres normalisés.

Au terme des 5 années, comparaison de la valeur des titres à la quote-part des capitaux propres normalisés.

Les capitaux propres normalisés s'entendent des capitaux propres sociaux impactés des seuls retraitements visant à harmoniser les comptes à la norme Groupe (IDR, crédit-bail, durée d'amortissement, cas particuliers et limités), à l'exclusion des opérations intra-groupe (comptes réciproques et résultats internes).

Cette méthode n'est pas appliquée lors de l'exercice d'acquisition des titres, pour lequel aucune provision n'est constatée.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque la valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Au titre de l'exercice 2020-2021, il a été comptabilisé une dépréciation sur le stock de l'agrofourniture pour un montant de 66 990.03 €.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour évaluer la provision, il est appliqué la méthodologie suivante :

- Activité végétale : soldes au 31 décembre de l'exercice, provision à 100 %. De ces soldes sont déduites les garanties éventuelles (prime PAC, warrant...).

Il est tenu compte dans l'évaluation de la provision des garanties éventuelles obtenues pour garantir le paiement de la créance.

Une analyse est également faite au cas par cas, en fonction de la connaissance du métier et du risque.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En accord avec le règlement CRC n°2000-06, sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probante de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Elles correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Engagement en matière de retraite.

Conformément à l'option offerte par la réglementation, une provision pour indemnité de départ à la retraite est constituée.

L'évaluation de cette provision est effectuée selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à comptabiliser de manière linéaire, pendant la durée d'acquisition conditionnelle des indemnités, l'intégralité des engagements au titre des indemnités de départ en retraite, déterminés de manière actuarielle en tenant compte de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

Convention collective : PRODUITS DU SOL, ENGRAIS ET PRODUITS CONNEXES-NEGOCE

- Age prévisionnel de départ à la retraite : 60 à 67 ans
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Turn over : Faible
- Taux d'actualisation : 1.61 %
- Taux de charges : 40 %

NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) sous sa forme initiale a été supprimé, il a été remplacé par une réduction de charges sociales.

- **MATIF**

La société réalise des opérations de couverture sur le Matif :

- Soit dans le cadre d'achat/vente de lots,
- Soit dans le cadre d'achat/vente d'options d'achat ou de vente.

Les principes comptables suivis et appliqués au sein de la société suivent le :

- Règlement ANC 2014-03 et ses dispositions de la section 8 « Dispositions relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture » du chapitre II « Opérations de nature spécifique » du Livre II « Modalités particulières d'applications des principes généraux » du Plan Comptable Général ;
- Règlement N° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Ces principes énoncent notamment que :

- les contrats ou options achetés ou vendus ont pour effet de réduire la variation de la valeur affectant l'élément couvert
- les montants nominaux des contrats ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'engagements s'ils sont susceptibles d'être payés. Le niveau des engagements de la société est indiqué ci-après.
- les variations de valeur de ces contrats ou options, constatées par la liquidation quotidienne des marges débitrices ou créditrices, sont enregistrées dans le compte « 52-Instruments financiers », puis rapportées au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert.

Ainsi, les produits comptabilisés sur les contrats dénoués alors que l'élément couvert n'a pas été acheté ou vendu, sont comptabilisés en « 487-Produits constatés d'avance ». Symétriquement, les charges comptabilisées sur les contrats dénoués alors que l'élément couvert n'a pas été acheté ou vendu, sont comptabilisés en « 486-Charges constatés d'avance ».

II CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

L'ANC N° 2016-07

Les articles L 123-12 à L 123-28 du code de commerce.

III NOTE RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

FAITS MARQUANTS

Le financement du groupe est porté par la société Maisadour Finances.

Pour mémoire, cette société est chargée de porter le financement total du groupe, de mettre les dettes financières ainsi levées à disposition des sociétés du groupe, selon leurs besoins de financements, et de centraliser leur trésorerie.

Sur l'exercice, la société AGRALIA a ainsi procédé :

- Au remboursement des emprunts bancaires pour un montant de 353 490.26 €
- A la souscription auprès de Maisadour Finances des financements suivants :
 - Moyen Terme – crédit confirmé – investissement taux = Euribor 3 mois 2.5 %
 - Complément de crédit Confirmé 2020 = 136 000 €
 - Crédit confirmé 2021 = 408 000 €

Les soldes au 30-06-2021 sont de :

- Emprunt bancaire = 1 509 821.21 €
- Moyen Terme – crédit confirmé = 4 215 850.25
- Centralisation de trésorerie = - 25 509 828.79 €

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été comptabilisé au compte de résultat au cours de cet exercice un montant de 54 266.00 € HT correspondant à l'audit légal des comptes.

INTEGRATION FISCALE

La société AGRALIA est soumise à l'impôt sur les sociétés selon le régime du réel normal.

Une convention d'intégration fiscale entre AGRALIA (filiale) et ARAMIS (société mère) et d'autres filiales, est en vigueur depuis le 01 Juillet 2009.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées au déficit seront conservées chez la Société Mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. L'exercice où la société filiale redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera alors la charge d'impôt.

Ainsi, dans l'hypothèse où une filiale ayant antérieurement enregistré un déficit redeviendrait bénéficiaire au titre d'un exercice déterminé, cette filiale sera alors en droit de calculer sa charge d'impôt, pour cet exercice, sous déduction de ce déficit, c'est-à-dire qu'elle bénéficiera de son déficit reportable comme en l'absence d'intégration.

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les droits à formation ont été transférés dans le compte personnel de formation (CPF) qui remplace désormais le DIF. Le financement du CPF est assuré par une contribution de 1 % de la masse salariale.

Nous vous informons que nous n'avons pas souhaité conserver en interne la gestion du CPF

ENGAGEMENTS

Néant

CONSOLIDATION

La société fait l'objet d'une consolidation au sein du Groupe Coopératif MAISADOUR

IV - MATIF : Etat des gains et pertes dénoués sur l'exercice et des positions à la clôture

Les gains et pertes dénoués sur l'exercice des opérations réalisées sur les marchés à terme sont un produit de 2 648 782.50 € (cf fichier annexes MATIF Agralia Ex 2020-2021) :

Dont contrats à terme Maïs libellés en euros (MATIF –Paris) = Charges de 2 886 3003 €

Dont contrats à terme Blé libellés en euros (MATIF-Paris) = Produit de 251 287.50 €

Dont coût primes et résultats produits structurés Cargill libellés en euros (MATIF –Paris) = Charges de 13 770 €

Les gains et pertes latents à la clôture de l'exercice des opérations en cours sur les marchés à terme sont une perte latente nette égale à 2 011 281 €

Dont contrats à terme Maïs libellés en euros (MATIF –Paris) = perte latente de 178 800 € (cf document CACEIS 20210630)

Dont contrats à terme Blé libellés en euros (MATIF-Paris) = gain latent de 16 825 € (cf document CACEIS 20210630)

Dont contrats options Maïs libellés en euros (MATIF-Paris) = perte latente de 85 500 € (cf document CACEIS 20210630)

Dont contrats options Blé libellés en euros (MATIF-Paris) = perte latente de 8 150 € (cf document CACEIS 20210630)

Dont produits structurés Cargill Maïs en euros = perte latente de 1 700 717 € (cf document Cargill CFSEL Daily Report onglet EP)

Dont produits structurés Cargill Blé en euros = perte latente de 54 939 € (cf document Cargill CFSEL Daily Report onglet CA)

Ces gains et pertes (dénoués et latents) sont (seront) bien entendu compensés par des gains et des pertes réalisés sur les éléments couverts.

Les produits et charges constatées d'avance comptabilisés à la clôture de l'exercice et relatifs aux opérations en cours sur les marchés à terme concernant les contrats à terme sont :

- En ce qui concerne les produits constatés d'avance : 122 187 €

- En ce qui concerne les charges constatées d'avance : 1 862.50 €

Les produits et charges constatées d'avance comptabilisés à la clôture de l'exercice et relatifs aux opérations en cours sur les marchés à terme concernant les options sont :

- Néant

V Parties liées

Le décret n° 2009-267 du 9 mars 2009 et le règlement n° 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, conduisent à communiquer en Annexe des comptes la liste des transactions conclues avec les parties liées.

Pour cet exercice, il n'est établi aucune liste. En effet, l'absence de mention est justifiée par le fait que les transactions réalisées par notre société avec les parties liées sont :

- soit non significatives,
- soit exclues de la liste des transactions à mentionner

Compte	Libellé	30/06/2021	30/06/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884010	INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	707,86	7 988,54	-7 280,68
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		707,86	7 988,54	-7 280,68
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
40800000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 129 265,91	1 065 144,34	64 121,57
40800010	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 657 345,02	2 062 620,42	-405 275,40
40810010	FNP HONORAIRES ET PRESTATIONS A ETALER	322 788,98	338 606,10	-15 817,12
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		3 109 399,91	3 466 370,86	-356 970,95
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
40840010	Fournisseurs - Facture non parvenue IMMO	118 391,00	3 439,00	114 952,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		118 391,00	3 439,00	114 952,00
AUTRES DETTES				
41981010	RRR ET AVOIRS A ETABLIR	266 689,00	400 642,00	-133 953,00
TOTAL AUTRES DETTES		266 689,00	400 642,00	-133 953,00
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42800000	PROV PRIME ANNUELLE	177 964,00	195 820,43	-17 856,43
42821010	PROV CONGES PAYES	393 630,80	479 575,15	-85 944,35
43810010	PROV CHARGES A PAYER	252 426,13	292 480,56	-40 054,43
44861010	CGES A PAYER TVTS	3 169,92	2 230,08	939,84
44861040	CGES A PAYER/ Redevance pour pollutions	350 350,49	903 220,95	-552 870,46
44862010	CGES A PAYER CFE	54 704,77	-45 690,46	100 395,23
44862020	CGES A PAYER CVAE	-85 013,11	-139 765,31	54 752,20
44862510	CGES A PAYER T EFFORT CONSTRUCTION	24 430,74	26 151,14	-1 720,40
44863010	CGES A PAYER T APPRENTISSAGE	-7 219,06	-5 887,67	-1 331,39
44863510	CGES A PAYER T FORMATION CONTINUE	13 274,11	37 739,09	-24 464,98
44864010	CGES A PAYER T FONCIERES	157 580,94	161 899,42	-4 318,48
44865010	CGES A PAYER IFA	-0,08	-0,08	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 335 299,65	1 907 773,30	-572 473,65
TOTAL CHARGES A PAYER		4 830 487,42	5 786 213,70	-955 726,28

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 30/06/2021

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

Compte	Libellé	30/06/2021	30/06/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48610110	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	173 865,66	64 019,80	109 845,86
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		173 865,66	64 019,80	109 845,86
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710110	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-1 862,50	-69 500,00	67 637,50
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 862,50	-69 500,00	67 637,50

Compte	Libellé	30/06/2021	30/06/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41811010	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR-	3 731 127,25	3 696 707,40	34 419,85
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		3 731 127,25	3 696 707,40	34 419,85
AUTRES CREANCES				
40980010	FOURNISSEURS AVOIRS NON PARVENUS	2 200 885,55	3 008 863,85	-807 978,30
46870010	PRODUITS A RECEVOIR	237 539,00	124 279,75	113 259,25
TOTAL AUTRES CREANCES		2 438 424,55	3 133 143,60	-694 719,05
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		6 169 551,80	6 829 851,00	-660 299,20

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	784 082		
Terrains	1 184 127		2 258
Dont composants			
Constructions sur sol propre	15 143 451		220 000
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	4 090 360		112 922
Install. techniques, matériel et outillage ind.	22 316 914		287 560
Installations générales, agenc., aménag.	197 472		25 182
Matériel de transport	1 063 519		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	383 911		5 932
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	157 129		380 094
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 536 882		1 033 947
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 094 110		8 109
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	532 091		486 104
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 626 201		494 213
TOTAL GENERAL	48 947 165		1 528 160

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			784 082	
Terrains		82 640	1 103 744	
Constructions sur sol propre		348 422	15 015 029	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		71 807	4 131 475	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		383 191	22 221 283	
Installations générales, agencements divers			222 653	
Matériel de transport		391 131	672 388	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		45 391	344 452	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	50 406	1	486 816	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 406	1 322 582	44 197 842	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			3 102 219	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 000	1 015 195	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 000	4 117 414	
TOTAL GENERAL	50 406	1 325 582	49 099 338	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	179 125	1 582		180 707
Terrains				
Constructions sur sol propre	12 559 149	441 721	346 245	12 654 624
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	3 587 835	97 757	71 807	3 613 785
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 990 654	581 162	375 605	21 196 211
Installations générales, agenc. et aménag. divers	182 149	39 399		221 548
Matériel de transport	971 996	25 968	391 131	606 833
Matériel de bureau et informatique, mobilier	286 307	40 313	45 391	281 228
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 508 772	1 226 319	1 230 179	38 574 230
TOTAL GENERAL	38 687 897	1 227 901	1 230 179	38 754 937

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	1 105 751		167 352	938 399
		100 000		100 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 105 751	100 000	167 352	1 038 399
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	602 580 83 847 36 532 961 297	103 522 205 153	36 532 274 050	602 580 83 847 103 522 892 400
DEPRECIATIONS	1 684 255	308 675	310 582	1 682 348
TOTAL GENERAL	2 790 006	408 675	477 934	2 720 747
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		308 675 100 000	477 934	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	11 035	11 035	
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 015 195	1 015 195	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 556 740	28 556 740	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 732	4 732	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 571	1 571	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	396 381	396 381	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	92 232	92 232	
Groupe et associés	3 875 963	3 875 963	
Débiteurs divers	2 693 529	2 693 529	
Charges constatées d'avance	173 866	173 866	
TOTAL GENERAL	36 821 243	36 821 243	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	12 870 229	12 870 229		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 510 529	357 019	1 153 510	
Emprunts et dettes financières divers	4 215 850	1 269 290	2 946 560	
Fournisseurs et comptes rattachés	11 389 663	11 389 663		
Personnel et comptes rattachés	578 259	578 259		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	405 449	405 449		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	955 083	955 083		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	854 185	854 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118 391	118 391		
Groupe et associés	25 509 829	25 509 829		
Autres dettes	345 266	345 266		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 863	1 863		
TOTAL GENERAL	58 754 596	54 654 526	4 100 070	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	544 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 459 051			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Tableau de financement

Déclaration au 30/06/2021

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	-119 277	1 147 413
Acquisitions élmts actif immob.			Cessions élmts actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles		3 165	- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	914 224	736 437	- Immobilisations corporelles	1 146 716	375 755
- Immobilisations financières	494 213	222 631	- Immobilisations financières	3 000	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation capitaux propres		
Réduction capitaux propres	2 356	938 363	- Capital ou apports		
			- Autres capitaux propres	2 356	938 363
Remboursst dettes financières	1 570 116	1 454 953	Augmentation dettes financières	2 644 017	3 084 594
TOTAL EMPLOIS	2 980 908	3 355 548	TOTAL RESSOURCES	3 676 813	5 546 125
RESSOURCE NETTE	695 904	2 190 577	EMPLOI NET		
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation					
- Stocks et en-cours			4 462 257		-4 462 257
- Avances et acomptes versés sur commandes				127 773	127 773
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances				5 108 310	5 108 310
Variations des dettes d'exploitation					
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes			5 304 882		-5 304 882
TOTAUX EXPLOITATION			9 767 139	5 236 083	-4 531 056
A VARIATION NETTE EXPLOITATION					-4 531 056
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs			110 637		-110 637
Variations des autres créditeurs					
TOTAUX HORS EXPLOITATION			110 637		-110 637
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION					-110 637
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT					-4 641 693
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités			818 519		-818 519
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque				4 764 307	4 764 307
TOTAUX TRESORERIE			818 519	4 764 307	3 945 789
C VARIATION NETTE TRESORERIE					3 945 789
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE					-695 904

Situation de l'actif réalisable et disponible	30/06/2021	30/06/2020
Capital souscrit non appelé		
Créances rattachées à participations	11 035	11 035
Prêts		
Autres immobilisations financières	1 015 195	532 091
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	589 819	717 592
Clients et comptes rattachés	27 700 090	32 359 686
Autres créances	7 100 965	8 255 230
Capital souscrit, appelé non versé		
SOUS-TOTAL	36 417 104	41 875 634
Valeurs de placement		
Disponibilités	1 313 880	1 115 185
TOTAL	37 730 984	42 990 819

Situation du passif exigible	30/06/2021	30/06/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	14 353 258	10 569 546
Emprunts et dettes financières divers	4 215 850	4 770 130
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 426 220	17 071 760
Dettes fiscales et sociales	2 792 977	3 240 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118 391	3 439
Autres dettes	25 890 845	23 936 479
TOTAL	58 797 541	59 591 640

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
Reprise Agralia et HOFICO	602 580	ans ans ans ans ans ans ans
TOTAL	602 580	

Documents soumis
au contrôle du
commissaire aux comptes

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 300			1 000
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		16 494 100
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		16 494 100
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	223 604	
	SOLDE	223 604
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		16 270 496

Date d'arrêté	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 300	10 300	10 300	10 300	10 300
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	171 994 008	177 423 391	134 501 471	136 873 081	147 325 747
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	933 718	1 488 625	1 212 106	1 653 817	2 646 468
Impôts sur les bénéfices	-1 320	-3 600	-1 500	-390	218 430
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 158 642	1 489 868	2 151 969	1 674 076	1 696 023
Résultat net	-223 604	2 357	-938 363	-19 869	732 016
Résultat distribué				750 000	1 500 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	90,78	144,88	117,83	160,6	235,73
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-21,71	0,23	-91,1	-1,93	71,07
Dividende attribué	0	0	0	72,82	145,63
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	99	112	117	120	122
Masse salariale	3 771 617	4 070 853	4 136 061	4 173 795	4 371 746
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 669 601	1 765 243	1 776 356	1 859 958	1 871 147

[illegible]

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-1 014 554		-1 014 554
Résultat exceptionnel à court terme	790 950		790 950
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-223 604		-223 604

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	116 627
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	116 627
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-116 627

IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SARL INOVITIS	4 500	100	580 000		14 406 258
	1 272 009		580 000		455 258
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SA STE AQUITAINE DU SILO DE BX BASSI	624 000	29,14	1 229 519		
	2 634 828		1 229 519		-36 174
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
MAISICA	1 166 212	6,57	289 467		
	2 726 634		289 467		
SICA BORDEAUX		5,65	5 600		
			5 600		
INVIVO		0,25	487 578		
	359 618 000				
AGRIBIO UNION		9,38	402 696		
SCI JEAN & RICHELIEU		0,00	83 847		
		0,00			

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
MAISADOUR 40280 HAUT MAUCO	SCA	11 925 119	100,00 %

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CACEIS Limite dépositif MATIF	946 554					946 554
France AGRIMER	12 000 000					12 000 000
TOTAL	12 946 554					12 946 554

Page 22/22